

3997



L.D.C. Aquitaine

S.A.S au capital de 782 236 Euros - SIRET 303 527 501 00033 B - R.C. Bordeaux
Z.I. 4, Chemin de l'Aiguillon - 33430 BAZAS - tél. 05 56 65 09 00- Fax 05 56 65 09 09
APE 1012Z - Agrément(s): FR 33.036.091 CE - N° Identification TVA : FR 59 303 527 501
Domiciliation Bancaire : BNP PARIBAS SUD ATLANTIQUE IBAN FR76 3000 4005 8300 0201 2984 488 - BIC BNPAFRPP33



FACTURE

COMMANDE	ADRESSE DE LIVRAISON
I 226D C 898560 REP 454 1	ETABLIS.FOISSAC CHEZ BERNOCCO VOLAIL 194 ROUTE DE CAUMONT 82210 SAINT ARROUMEX 00182505

SAS ETABLISSEMENT FOISSAC

LIEU DIT TREBAIX
46090 VILLESEQUE

Date	25/03/25	N° Fact.	05A944802	TVA Vend.	FR59303527501	TVA Acqu.	FR04404857401	N° Mag.	
Paiement	VIREMENT 20J DECADE 1e 20/04/25			Payeur	080693	N° Four.		V/RefCde	

FAM.	ARTICLE	DESIGNATION	QTL	POIDS	U/V	PRIX U. NET	MONTANT H.T.	COL	TVA
0504	126733	10 CUISSES DE POULET PLEIN CHAMP CALIBRE 240-280G SOUS VIDE A MARQUE LE PETIT MARCHE DE LOUE .REFACT SUITE DEGAGEMENT LIVRAISON LE 24.03	3266980014025 21	54,210	K	5,000	271,05	11	1
P.V.C. MARQUES à la DEMANDE et sous la RESPONSABILITE du DISTRIBUTEUR									

N°CLIENT	POIDS TOTAL	MONTANT H.T.	% TVA	MONTANT TVA	NET A PAYER
080693	54,210Kg	271,05	A 5,50%	14,91	285,96 EUR
CONDITIONS GENERALES DE VENTE	TOT HT	271,05	TOT TVA	14,91	FOLIO 1 / 1

1/ Livraison :

Sauf accord contraire, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'expéditeur. Il appartient au destinataire de vérifier l'existence d'avarie et/ou de manquants au moment de la livraison et de consigner les réserves sur le document de livraison. Toute livraison pour laquelle les réserves n'auront pas été confirmées par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément aux dispositions de l'article 133-3 du Code de Commerce, et dont une copie sera adressée simultanément à notre société, sera considérée comme acceptée par le client.

2/ Conditions de règlement :

- 2.1 : Nos factures sont payables à 30 jours après la date de livraison.
2.2 : Aucun escompte ne sera accordé.
2.3 : Pour tout paiement intervenant après la date figurant sur la facture, il sera fait application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

3/ Attribution de compétence :

Tout litige pouvant naître de ces conditions générales de vente sera de la compétence du Tribunal de Commerce du siège social de notre société.

4/ Réserve de propriété :

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix de vente (loi n°80335 du 12/05/1980).

Page N° 1 FACT 84 Ver. 2.0.13 Requet. 1 Source: 1